Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse
Herausgeber: La Croix-Rouge suisse
Band: 83 (1974)
Heft: 8

Artikel: Visite à la Croix-Rouge de l'Union soviétique
Autor: Haug, Hans
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-684184

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Visite à la Croix-Rouge de l'Union soviétique

Professeur Hans Haug
Président de la
Croix-Rouge suisse

Les 121 Sociétés nationales de la Croix-Rouge, du Croissant-Rouge et du Lion-et-Soleil Rouge existant à ce jour et qui totalisent quelque 230 millions de membres, entretiennent entre elles de très nombreux contacts, dans le cadre soit de l'aide d'urgence ou au développement, soit à l'occasion de conférences internationales, soit encore par des visites d'études d'experts et de délégations. De tels contacts entre les Sociétés nationales de Croix-Rouge répondent à un besoin, car ils facilitent le travail pratique, soit les interventions de secours en cas de catastrophe, promeuvent efficacement les échanges d'expériences et servent enfin l'un des buts les plus élevés de la Croix-Rouge: une meilleure compréhension des hommes et des peuples au-delà des frontières des Etats et de la diversité des systèmes sociaux.

En sa qualité de Société nationale de Croix-Rouge d'un pays qui a vu naître le mouvement de la Croix-Rouge et où le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge ont leur siège, la Croix-Rouge suisse (CRS) ne peut se soustraire aux contacts internationaux. Elle doit – dans un cadre relativement modeste – recevoir des visiteurs et donner suite aux invitations que lui adressent des Sociétés sœurs. C'est ainsi, par exemple, qu'en 1973 et 1974 des délégations de la CRS ont effectué des visites d'étude auprès du Croissant-Rouge algérien, de la Croix-Rouge polonaise, et de l'Alliance des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge de l'URSS, laquelle a eu lieu au mois de septembre 1974. C'est de cette dernière visite qu'il sera question dans cet article.

La Rédaction

L'idée de la Croix-Rouge a d'emblée suscité un écho dans la Russie tsariste qui, en 1867, signait la première «*Convention de Genève pour l'amélioration du sort des militaires blessés et malades dans les armées en campagne*». En cette même année se créa et fut reconnue la Croix-Rouge russe. Alors que *l'Union soviétique* n'avait pas signé la Convention de Genève de 1929 sur le traitement des prisonniers de guerre et n'y était donc pas liée pendant la Deuxième Guerre mondiale, elle a *ratifié*, le 10 mai 1954, *les quatre Conventions de Genève de 1949*, donc également la Convention concernant les prisonniers de guerre et la protection de personnes civiles. En 1923, la Croix-Rouge de l'Union soviétique, qui est constituée en *fédération* des 15 sociétés affiliées des 15 républiques soviétiques, prit la succession de la Croix-Rouge russe. Onze d'entre elles utilisent le nom et l'emblème de la Croix-Rouge, et les quatre autres (Ouzbékistan, Turkménistan, Azerbaïdjan, Tadjikistan) le nom et l'emblème du Croissant-Rouge. La Croix-Rouge soviétique est, depuis 1934, membre de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge dont elle soutient activement les efforts, notamment dans le domaine de l'aide en cas de catastrophe et de l'aide au développement. Elle entretient aussi de bonnes relations et collabore avec le CICR, en particulier dans le cadre du service de recherches ou du développement du droit humanitaire.

Avant la Deuxième Guerre mondiale, la Croix-Rouge de l'Union soviétique dirigeait encore un grand nombre d'hôpitaux et formait du personnel soignant professionnel. Après la guerre, ces installations et activités ont été successivement prises en main par les services de santé de l'Etat. Aujourd'hui, la Croix-Rouge soviétique est une «organisation sociale de masse volontaire» qui, au sein des sociétés affiliées, groupe au total *32 millions de membres*

De passage en Suisse au printemps 1973, la Présidente de l'Alliance des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge de l'URSS, Mme le Dr V. Troyan (2e à gauche), accompagnée de la Directrice des Relations internationales, Mme L. Tcherkasskaya, avaient été pendant deux jours à Berne les hôtes de la Croix-Rouge suisse, dont elles ont visité plusieurs installations. Au Secrétariat central, elles ont été accueillies par le Président Hans Haug (au centre) et le Secrétaire général Hans Schindler (à droite). *Photo CRS*

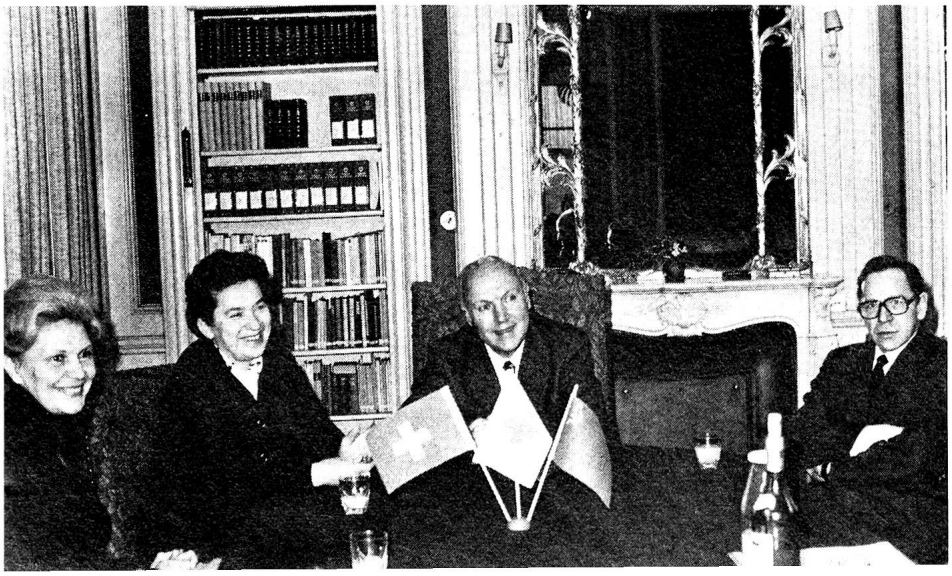

actifs (activistes). La tâche de ces membres consiste à œuvrer pour le maintien de la santé du peuple, dans le sens de «l'humanisme socialiste» et du «patriotisme soviétique»; cette contribution consiste à appliquer des mesures de prophylaxie, à prodiguer les premiers secours en cas d'accident ou de catastrophe, à donner des soins à domicile et à offrir du sang bénévolement dans le cadre du service de transfusion sanguine organisé par l'Etat. Les membres sont préparés aux tâches qu'ils seront appelés à accomplir dans des cours relativement brefs, ils sont tenus de se perfectionner sans relâche et d'observer une attitude exemplaire quant à la propreté et à l'hygiène personnelle; mais ils sont également autorisés à participer à la gestion des organisations de la Croix-Rouge et à relever d'éventuelles carences du travail Croix-Rouge sur la «base de la critique et de l'auto-critique».

Vue générale de la réunion solennelle qui a marqué, le 29 mai 1973, le 50e anniversaire de la fondation de l'Alliance des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge de l'URSS. Celle-ci groupe les Sociétés de quinze républiques soviétiques dont onze portent le nom et utilisent l'emblème de la Croix-Rouge et quatre – soit celles où la population est en majorité musulmane – ceux du Croissant-Rouge. *(Photo LSCR)*

Comment la Croix-Rouge de l'Union soviétique pouvait-elle devenir une véritable organisation de masse effective, groupant un nombre impressionnant de membres? La réponse à cette question est donnée par la position et la structure de la Croix-Rouge soviétique: elle est légalement reconnue en tant que *société auxiliaire des autorités responsables de la santé publique* et tenue de gagner de larges cercles de la population à la cause de la protection de la santé et de l'aide en cas d'accident et de maladie. Sur la base notamment de ses statuts, approuvés par le Conseil des Ministres de l'Union soviétique, la Croix-Rouge est autorisée et chargée de créer dans toutes les grandes communautés de vie et de travail (blocs d'habitations, fabriques, entreprises de transports, écoles et hôpitaux, kolkhozes et sovkhozes des *organisations dites de base*, soit des cellules ou des sections qui sont réunies au sein des sociétés affiliées des républiques soviétiques. C'est dans le cadre de ces organisations de base que sont organisés des cours, que sont entretenus des postes et des équipes sanitaires, que se recrutent les donneurs de sang et que se donne l'éducation en matière de santé. Dans toute l'Union soviétique, il existe plus de 400000 organisations de base de la Croix-Rouge dont 6000 environ à Moscou, totalisant 900000 membres actifs et quelque 3000 à Léningrad avec 500000 «activistes». On nous a signalé que la presque totalité des 53 maîtres d'une école secondaire de Moscou que nous avons visitée et la moitié de ses 1200 élèves font partie de l'organisation de base; dans une fabrique de chaussures occupant 6500 personnes, 6000 d'entre elles sont membres de l'organisation Croix-Rouge. Nous avons pu le constater en Arménie, le système des organisations de base est également appliqué dans les petites républiques soviétiques et dans les régions rurales: 150000 membres actifs font ainsi partie de la Croix-Rouge sur une population de 2,5 millions d'habitants.

Un développement aussi élargi n'est possible que sur la base *d'obligations* qui, dans un système socialiste, existent aussi dans le domaine de la Croix-Rouge. Aucun directeur d'école ou de fabrique ne pourrait refuser la création d'une organisation de base de la Croix-Rouge.

Pour l'individu, il n'y a pas de contrainte formelle de devenir membre de la Croix-Rouge, mais en revanche une forte obligation morale et communautaire, ainsi qu'un intérêt, car le fait de collaborer à la Croix-Rouge est utile et peut procurer des avantages. Celui qui se distingue par son activité, dans une organisation de base de la Croix-Rouge (ou une autre organisation reconnue), reçoit des distinctions et sera même récompensé, soit en bénéficiant en priorité de séjours de cure, soit encore en se voyant peut-être attribuer un logement à titre préférentiel. La récompense attribuée aux donneurs de sang, dont le nombre est proportionnellement moins élevé qu'en Suisse, est réglée par la loi: ils bénéficient, à côté d'autres avantages, de deux jours de congés payés. Contrairement à ce qui se pratique en Suisse, aucune *collecte en espèces* n'est organisée en Union soviétique à des fins d'utilité publique; la Croix-Rouge, elle aussi, tire presque exclusivement toutes ses *ressources* des *contributions versées par ses membres*. Les subventions gouvernementales attribuées à l'Alliance et aux sociétés affiliées doivent demeurer modestes. De même, l'activité d'entraide à l'étranger – laquelle est relativement restreinte – est en majeure partie financée par des contributions de membres.

Cette nouvelle visite en Union soviétique (une première avait eu lieu en 1964) a permis de mettre une fois de plus en évidence l'amabilité de l'accueil réservé aux délégations étrangères. Bien que cet accueil se déroule dans un cadre officiel (il n'y eut pas d'invitations privées), il est empreint d'une sincère cordialité et d'humanité. A la fierté de montrer ce qui a été réalisé en Union soviétique dans de nombreux domaines, ainsi dans celui de la santé, se mêle un intérêt certain à l'égard des problèmes et des événements qui se posent et se déroulent dans les pays occidentaux et, pour ce qui nous concerne, de la sympathie pour la Suisse neutre et pacifique. Relevons que les entretiens sont toujours marqués par la discrétion et la retenue. Aucune question embarrassante n'est posée, aucune remarque critique n'est formulée. Le désir de rapprochement et de reconnaissance mutuelle est apparent, ainsi que celui de *renforcer la collaboration au sein de la Croix-Rouge internationale*. Pour cette dernière, il est évident que la coopération bienveillante et active des Sociétés de Croix-Rouge de grands pays revêt une importance primordiale.